



EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : N° 24

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

INTITULÉ : INDEMNITES SINISTRES

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 22 Septembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme DROBINOHA
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. MAURICE
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LIÉNARD qui a donné procuration à Mme CARDON
Mme LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. DEVILLERS qui a donné procuration à Mme BILBAUT
M. DOBREMETZ qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. F. WIART
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET
M. DERASSE qui a donné procuration à M. MAURICE
Mme CHARPENET
M. SIMPÈRE
Mme SAYDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 19 décembre 2011, le conseil Municipal a décidé de procéder à l'indemnisation directe de sinistres dits de faible importance, soit d'un montant inférieur à 3000 €.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir adopter le tableau d'indemnisation ci-dessous :

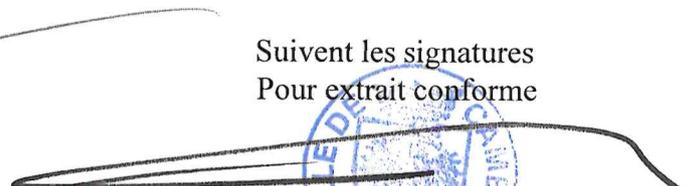
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023		
INDEMNISATIONS DIVERSES		
Personne ou Société à indemniser	date et nature du préjudice subi	montant de l'indemnisation
Monsieur LEBAS Nicolas 3 rue Roger Salengro 59295 PAILLENCOURT	Monsieur LEBAS voit son véhicule endommagé par un caillou projeté d'une tondeuse manipulée par un agent municipal. Prise en charge des frais à hauteur de 357,49 €	357,49 € TTC
Madame NICAISE Ghislaine 66 rue Saint Georges 59400 CAMBRAI	Madame NICAISE chute de sa hauteur Mail Saint Martin et se blesse. En cause une dalle de trottoir descellée, réparée depuis. Prise en charge des frais d'ostéopathie de 50 €	50,00 € TTC
Monsieur SEIGNER Jean-Pierre 34 T rue de l'Abbaye de Vaucelles 59400 CAMBRAI	Monsieur SEIGNIER voit la vitre arrière de son véhicule endommagée par un projectile lors d'une opération de tonte effectuée par un agent municipal. Prise en charge des frais occasionnés à hauteur de 458,68 €	458,68 € TTC
Monsieur BEZET Philippe 17 rue de Provence 59400 CAMBRAI	Monsieur BEZET endommage ses chaussures en butant sur un crochet saillant en trottoir, à l'angle de la rue Gauthier et de la rue de Varsovie. Prise en charge des frais de remplacement de ses chaussures à hauteur de 100 €	100,00 € TTC
Madame DELLOUE Marie-Françoise 121 rue de Caudry 59400 CAMBRAI	Madame DELLOUE chute sur le trottoir face à "ORANGE". En cause des dalles de trottoir endommagées. Demande de dédommagement pour frais divers à hauteur de 50 €	50,00 € TTC

Publié le : 11 Octobre 2023 à 11:30

Adopté à l'unanimité.


 Le secrétaire de séance
 M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures
Pour extrait conforme


 Le Maire de Cambrai,
 François-Xavier VILLAIN